



Convention de recherche et développement partagés 2026-2028

« Perception des usagers à l'évolution naturelle et anthropique du littoral sableux et mise en place d'une méthode scientifique innovante pour déployer une médiation scientifique »

ENTRE

L'association Sable Vague Environnement (SaVE),

Association loi 1901 dont l'une des vocations, tel qu'annoncé dans ses statuts, est de favoriser la prise de conscience sur la vulnérabilité du littoral et de participer à sa protection en créant un centre de réflexion, qu'alimente son comité scientifique (cf. article 2 de la présente convention) ; située 10 rue de la Clastre Vieille, 34110 Frontignan, représentée par Monsieur en sa qualité de Président,

ci-après désigné « **SAVE** »,

D'UNE PART,

ET

Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, établissement public de coopération intercommunale, dont l'adresse est 11 Boulevard Saint-Assisclé, BP20641, 66006 Perpignan Cedex, représentée par , Président de Perpignan Méditerranée Communauté Urbaine,

désigné ci-après « **PMMCU** »,

La commune de Leucate, dont l'adresse est 34 rue du docteur Sidras, 11 370 Leucate, représentée par , Maire de Leucate, ayant tous pouvoirs à cet effet,

Ci-après désigné par « **Leucate** »

ET

La Communauté de Communes Sud Roussillon, dont l'adresse est 16 rue Jérôme et Jean Tharaud, 66 750 Saint-Cyprien, représentée par _____, Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon, ayant tous pouvoirs à cet effet,

Ci-après désigné par « **CCSR** »

ET

La Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, dont l'adresse est 3 impasse de Charlemagne BP 90103, 66704 Argelès-sur-Mer Cedex, représentée par _____, Président de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, ayant tous pouvoirs à cet effet,

Ci-après désigné par « **CCACVI** »

D'AUTRE PART,

PMMCU, Leucate, CCSR et CCACVI étant ci-après désignés ou collectivement par les « **Maîtres d'ouvrage** » ou les « **MO** », qui ont confié le suivi – animation de l'observatoire à l'Agence d'urbanisme catalane étant ci-après désigné par l'« **AURCA** »

Ci-après dénommés individuellement « la Partie » ou désignés conjointement « les Parties ».

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE

Les maîtres d'ouvrage disposent d'un observatoire permettant d'apporter des éléments de compréhension sur la dynamique et l'évolution du littoral.

Le projet « **Perception des usagers à l'évolution naturelle et anthropique du littoral sableux et mise en place d'une méthode scientifique innovante pour déployer une médiation scientifique** » s'inscrit dans les actions de suivi de l'évolution du littoral et de sensibilisation menées par l'OBSCAT.

Il a été convenu ce qui suit

ARTICLE 1 : OBJET

La convention porte sur la réalisation d'un projet portant sur la « **Perception des usagers à l'évolution naturelle et anthropique du littoral sableux et mise en place d'une méthode scientifique innovante pour déployer une médiation scientifique** ».

ARTICLE 2 : CONDITIONS ET MODALITES D'EXECUTION DU CONTRAT

Le Responsable du programme de travail pour SAVE est Victor LECHA, chargé de mission littoral.

Provence Lanzellotti, pour les maitres d'ouvrages (animatrice ObsCat à l'AURCA) est sa correspondante à l'OBSCAT.

Des réunions de travail entre SAVE et l'OBSCAT auront lieu à la demande des parties. Autant que de besoin, les parties pourront se faire assister de tout spécialiste de leur choix, ou inviter d'autres partenaires intéressés. Ainsi, certains membres du réseau d'experts qui constituent le comité scientifique de SaVE pourront être sollicités ; il pourrait, par exemple, s'agir d'Hélène Rey-Valette (Maître de Conférences à l'Université de Montpellier, ayant menée de nombreux programmes de recherche autour de la perception des risques littoraux, des comportements d'adaptation, des conditions de gouvernance, d'acceptabilité et d'opérationnalisation de la mise en œuvre des politiques de relocalisation, etc.) ou de Hugues Heurtefeux (ingénieur territorial et géographe, intervenant récurrent à l'Université de Montpellier et l'Université Paul Valéry en master GLM et GCRN). Chaque Partie se porte fort à l'égard de l'autre du respect par son personnel et/ou toute personne attachée à quelque titre que ce soit à son service du respect de l'obligation de confidentialité telle que décrite à l' ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE SAVE ci-après.

ARTICLE 3 : DUREE

La présente convention entrera en vigueur à sa signature. Sa durée prévisionnelle est de quarante-six mois (46 mois) et prendra fin lorsque l'ensemble des paiements des livrables par l'ensemble des parties aura été réalisé.

Le présent contrat pourra être prorogé par un avenant qui précisera notamment l'objet de la prorogation ainsi que les modalités de son financement.

ARTICLE 4 : CHRONOGRAMME PREVISIONNEL 2026-2028

Le chronogramme prévisionnel concerne toutes les tâches réalisées dans le cadre de l'ObsCat, le détail des tâches concernant plus particulièrement SAVE est précisé en ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE SAVE du présent document.

Expertises scientifiques ObsCat 5

	Année 13 - 2026 (première année du cycle 5)												
	janv.-26	févr.-26	mars-26	avr.-26	mai-26	juin-26	juil.-26	août-26	sept.-26	oct.-26	nov.-26	déc.-26	janv.-27
Signature des conventions cycle 4			X										
Campagnes de terrain pour les suivis de routine : profils topo-bathymétriques + LIDAR si besoin (BRGM)			X										
Installation des webcams (BRGM)	X	X	X										
Rendu des expertises paysagères Bourdigou, Argelès plage centre et Argelès Racou (Aurca)				X									
Suivi végétation et photos (Aurca et collectivités)				X	X	X							
Rendu du rapport d'expertise final de l'année 12 : campagne automne 2024 - campagnes printemps et automne 2025 (BRGM)			X										
Rendu intermédiaire de l'expertise socio-démographique : benchmark, méthode et traitement sur les sites de Sainte-Marie et Torrelles (Aurca)						X							
COTECH/COPIL de restitution des résultats de l'année 12 : 2024-2025 et des premiers résultats de l'année 13 : 2025-2026 (BRGM).					X								
Nouvelle version de obscat.fr et des outils de sensibilisation liés							X						
Rendu des expertises paysagères Saint-Cyprien et Leucate (Aurca)									X				
Rendu de l'expertise socio-démographique : traitement sur les sites d'Argelès, Saint-Cyprien et Leucate et rapport illustré (Aurca) .											X		
Restitutions locales des résultats de l'année 12 : 2024-2025 et des premiers résultats de l'année 13 : 2025-2026 (Aurca et collectivités).									X	X	X		
COTECH/COPIL de restitution des dernières expertises et actions de sensibilisation											X		
Suivi photos (Aurca)									X	X	X		
Rendu de la synthèse pour les suivis de l'année 13 : campagnes de terrain 2026 (BRGM)									X				
Rendu de la synthèse intermédiaire géophysique (UPVD)									X				
Mise à jour des synthèses de résultats (toutes expertises) et préconisations à destination des collectivités (Aurca)											X		
Mise à jour des rapports de préconisations et de suivi des travaux à destination des services de l'Etat (Aurca/collectivités)											X		
Restitution de l'exposition sur l'évolution du littoral roussillonnais (SAVE)											X		
Rendu du rapport d'activités 2026 (Aurca)													X
Rendu du rapport de veille 2025-2026 (Aurca)													X

Réalisations BRGM
Réalisations Aurca
Réalisations UPVD
Réalisations SAVE

Expertises scientifiques ObsCat 5

	Année 14 - 2027												
	janv.-27	févr.-27	mars-27	avr.-27	mai-27	juin-27	juil.-27	août-27	sept-27	oct.-27	nov.-27	déc.-27	janv.-28
Conférence inaugurale de l'exposition sur l'évolution du littoral roussillonnais (SAVE)		X											
Campagnes de terrain pour les suivis de routine : profils topo-bathymétriques + LIDAR si besoin (BRGM)			X										
Suivi végétation et photos (Aurca et collectivités)				X	X	X							
Rendu du rapport d'expertise final de l'année 13 (campagnes de terrain et vidéos) : 2026 (BRGM)			X										
COTECH/COPIL de restitution des résultats de l'année 13 : 2025-2026 et des premiers résultats de l'année 14 : 2026-2027 (BRGM).					X								
Rendu de la version finale du rapport d'expertise socio-démographique (Aurca) .						X							
Restitutions locales des résultats de l'année 13 : 2025-2026 et des premiers résultats de l'année 14 : 2026-2027 (Aurca et collectivités).								X	X	X			
COTECH/COPIL de restitution des dernières expertises et actions de sensibilisation										X			
Suivi photos (Aurca)								X	X	X			
Rendu de la synthèse pour les suivis de l'année 14 : campagnes de terrain 2027 (BRGM)								X					
Rendu de la synthèse intermédiaire géophysique (UPVD)								X					
Mise à jour des synthèses de résultats (toutes expertises) et préconisations à destination des collectivités (Aurca)										X			
Mise à jour des rapports de préconisations et de suivi des travaux à destination des services de l'Etat (Aurca/collectivités)										X			
Rendu du rapport d'activités 2027 (Aurca)													X

Réalisations BRGM
Réalisations Aurca
Réalisations UPVD
Réalisations SAVE

Expertises scientifiques ObsCat 5

	Année 15 - 2028												
	janv.-28	févr.-28	mars-28	avr.-28	mai-28	juin-28	juil.-28	août-28	sept.-28	oct.-28	nov.-28	déc.-28	janv.-29
Campagnes de terrain pour les suivis de routine : profils topo-bathymétriques + LIDAR si besoin (BRGM)			X										
Suivi végétation et photos (Aurca et collectivités)				X	X	X							
Rendu du rapport d'expertise final de l'année 14 (campagnes de terrain et vidéos) : 2027 (BRGM)			X										
COTECH/COPIL de restitution des résultats de l'année 14 : 2026-2027 et des premiers résultats de l'année 15: 2027-2028 (BRGM).					X								
Rendu du rapport d'expertise final de l'année 15 (campagnes de terrain et vidéos) : 2028 (BRGM)								X					
Restitutions locales des résultats de l'année 14 : 2026-2027 et des premiers résultats de l'année 15 : 2027-2028 (Aurca et collectivités).								X	X	X			
COTECH/COPIL de restitution des dernières expertises et actions de sensibilisation										X			
Suivi photos (Aurca)								X	X	X			
Rendu du rapport final géophysique (UPVD)						X							
Rendu de l'indice d'amortissement des plages : cartographie, statistiques, schémas (Aurca)								X					
Mise à jour des synthèses de résultats (toutes expertises) et préconisations à destination des collectivités (Aurca)										X			
Mise à jour des rapports de préconisations et de suivi des travaux à destination des services de l'Etat (Aurca/collectivités)										X			
Rendu du rapport d'activités 2028 (Aurca), version intermédiaire								X					
Rendu du rapport d'activités 2028 (Aurca), version finale													X
Rendu du rapport de veille 2027-2028 (Aurca)													X

Réalisations BRGM
Réalisations Aurca
Réalisations UPVD
Réalisations SAVE

ARTICLE 5 : OBLIGATIONS DE SAVE

5.1 : LE PROGRAMME DE REALISATION

Le projet « **Perception des usagers à l'évolution naturelle et anthropique du littoral sableux et mise en place d'une méthode scientifique innovante pour déployer une médiation scientifique** » s'inscrit dans les actions de suivi de l'évolution du littoral menées par l'OBSCAT.

Contexte, besoins :

Les collectivités littorales de la côte sableuse catalane construisent leur stratégie locale de gestion intégrée du littoral. Depuis les années 2000, elles s'attachent à gérer les espaces littoraux. Pour poursuivre la démarche et affiner la prospective, il faut compléter le développement de la connaissance des phénomènes physiques par la sensibilisation des gestionnaires et usagers et l'étude de leur perception.

Ces axes de travail sont clairement identifiés comme prioritaires par les collectivités locales mais également affirmés au sein du plan d'adaptation au changement climatique du littoral d'Occitanie (PACCLO), porté par la Région Occitanie, l'Etat, la Banque des Territoires et de la SNGITC.

La question de l'évolution naturelle et anthropique du littoral sableux est centrale. Cette notion de dynamique dans le temps peut être identifiée comme le principal point de blocage sociétal.

Une démarche de recherche appliquée en sociologie sur la perception des usagers est proposée. Il se basera sur un outil de sensibilisation sur l'évolution du littoral (photographies aériennes "de proximité").

Objectifs, méthode :

La dimension scientifique et pédagogique du projet poursuit les objectifs suivants :

- Construire un protocole méthodologique structuré et reproductible permettant de recueillir, qualifier et analyser les perceptions des publics à partir de supports photographiques géoréférencés.
- Récolter des données qualitatives et quantitatives (perceptions, représentations sociales, attachements, projections) et élaborer des indicateurs objectivables permettant de caractériser les rapports au territoire.
- Mettre en œuvre une analyse scientifique rigoureuse (traitement statistique et/ou analyse thématique des données, croisement avec des données territoriales existantes) afin de produire des résultats robustes.
- Expérimenter et évaluer une méthode innovante de médiation scientifique par l'image aérienne oblique « de proximité », considérée comme un outil d'interface entre savoirs experts et savoirs d'usage.

- Produire des livrables scientifiques (rapport méthodologique, grille d'analyse, indicateurs, recommandations) destinés à alimenter durablement la stratégie de gestion, au-delà de la seule valorisation événementielle.
- Favoriser l'échange entre publics et gestionnaires autour de leur perception du territoire, dans une logique de co-construction de connaissances.
- Mobiliser la mémoire collective pour analyser les transformations naturelles et anthropiques du littoral et éclairer les scénarios d'évolution future.
- Tester la transférabilité de la méthode à d'autres secteurs littoraux.

Moyens, calendrier, livrables :

- Phase 1 (2ème semestre 2026) : Fabrication de l'outil support à l'expertise.
- Phase 2 (premier semestre 2027) : Animation des événements et réalisation d'enquêtes de perception.
- Phase 3 (premier semestre 2027) : Analyse et interprétation des données et livraison d'un rapport de recherche appliquée sur la méthode et les résultats obtenus.

Exemples de sites pouvant faire l'objet de recherche d'archives et de site de recherche pour les enquêtes de perception :

- Argelès plage des Pins
- Saint-Cyprien centre
- Canet-en-Roussillon lido ou Flamants Roses
- Torreilles Village des Sables
- Sainte-Marie Vieille plage
- Le Barcarès Miramas
- Leucate plage

La démarche scientifique proposée sera pilotée par le réseau d'experts et de chercheurs de SAVE qui partageront les intentions suivantes dès le démarrage du projet :

- Explication de la problématique de recherche,
- Proposition d'un protocole structuré et reproductible,
- Echange autour de l'innovation méthodologique,
- Méthode d'analyse scientifique rigoureuse (traitement, validation, restitution),
- Moyens pour produire des connaissances transférables au-delà du projet.

Le rendu final sera composé de :

- Un rapport sur la démarche de recherche appliquée : méthode et les résultats obtenus
- Une exposition de photos hier/aujourd'hui/demain sur des supports type X-Banner grand format

Suite à la phase d'animation et d'enquêtes sociologiques, l'exposition sera présentée lors des événements grand public de la côte sableuse catalane associant l'ObsCat : conférences, journée de l'eau, village du littoral au salon du multicoque, fête de la mer et des littoraux, etc

L'exposition pourra également être en résidence au sein de lieux publics (exemples : Oméga à Sainte-Marie-la-mer, hall de l'hôtel d'agglomération de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine, rez-de-chaussée de la Maison de la mer à Argelès-sur-Mer, Maison de Site de Paulilles, etc...). Elle sera mise à disposition de pour tous les partenaires de l'ObsCat qui en feront la demande. Une version numérique sera partagée sur obscat.fr et sur les réseaux sociaux ainsi que les sites web des partenaires de l'ObsCat qui le souhaitent. Les photographies exploitées permettront d'alimenter la frise numérique déjà existante à l'échelle du golfe du Lion réalisée par SAVE pour le compte du Parc naturel marin du golfe du Lion.

5.2 : COLLABORATIONS ET SOUS-TRAITANCE

SAVE pourra faire appel à de la sous-traitance pour la réalisation de tâches techniques pour lesquelles les compétences internes s'avèreraient insuffisantes.

5.3 : LIVRABLES

Les livrables sont les rendus contractuels qui lient SAVE et les maîtres d'ouvrages. Pour chaque phase de travail, SAVE enverra des propositions à l'AURCA pour relais vers les maîtres d'ouvrages. Des réunions de travail seront organisées en fonction des besoins.

L'ObsCat étant un partenariat facilitant la collaboration d'acteurs publics sur le territoire du Roussillon, tous les partenaires scientifiques sont potentiellement sollicités pour amener une expertise ou une communication sur les compétences qui le concernent. Il s'agit de 10 sollicitations par an au maximum en fonction des besoins, notamment lors des instances ou de restitutions auprès des maîtres d'ouvrage. Dans la mesure du possible l'AURCA représentera les partenaires scientifiques lorsque leur présence n'est pas indispensable et qu'un relais technique aura été fait au préalable.

ARTICLE 6 : MONTANT DES ETUDES ET PARTICIPATIONS FINANCIERES

6.1 : COUT ET PLAN DE FINANCEMENT

Le montant du programme de travail est fixé à quatre vingt onze mille cinquante euros (**91 050 €**). Le tableau ci-dessous récapitule la répartition par année du coût des actions menées. Les montants affichés dans cette convention s'entendent nets de taxes.

SAVE (HT)					
Année	2026 (année 13)	2027 (année 14)	2028 (année 15)	Total (2026-2028)	
Coût études	60 700 €	30 350 €	0 €	91 050 €	
Plan de financement partenarial					
SAVE autofinancement (30%)	18 210 €	9 105 €	0 €	27 315 €	
Sous-total (70%)	42 490 €	21 245 €	0 €	63 735 €	
FEDER (31,36%)	9 994 €	9 994 €	0 €	19 988 €	
Parc Naturel Marin du Golfe du Lion (12,55%)	4 000 €	4 000 €	0 €	8 000 €	
Conseil Départemental 66 (12,55%)	4 000 €	4 000 €	0 €	8 000 €	
Fondation Famille Pla (23,54%)	15 000 €	0 €	0 €	15 000 €	
Reste à charge collectivités (20%)	9 496 €	3 251 €	0 €	12 747 €	
Détails du reste à charge par collectivité	Leucate (18,5%)	1 757 €	601 €	0 €	2 358 €
	PMM (50,5%)	4 795 €	1 642 €	0 €	6 437 €
	CCSR (10,5%)	997 €	341 €	0 €	1 338 €
	CCACVI (20,5%)	1 947 €	667 €	0 €	2 614 €
TOTAL	60 700 €	30 350 €	0 €	91 050 €	

SAVE co-finance le budget de la collaboration à hauteur de **30%** soit **27 315 € HT**.

PMMCU, en tant que gestionnaire et interlocuteur unique du projet avance la totalité des fonds liés aux subventions et aux participations des autres MO (hors autofinancement SAVE), soit sur toute la période **63 735 € HT**.

En effet, PMMCU encaisse directement les subventions et participations.

Le FEDER finance **31,36%** du montant total (hors autofinancement SAVE), soit **19 988 €**.

Le Parc naturel marin du golfe du Lion (OFB) finance 12,55% du montant total (hors autofinancement SAVE), soit **8 000 €**.

Le Département des Pyrénées-Orientales (CD66) finance 12,55% du montant total (hors autofinancement SAVE), soit **8 000 €**.

Le Fond de dotation PLA finance 23,54% du montant total (hors autofinancement SAVE), soit **15000 €**.

Le montant global de la Convention pourra être actualisé par avenant permettant une nouvelle programmation d'opérations et/ou une régularisation des restes à charge de chaque MO en fonction des subventions réellement perçues.

6.2 : ENGAGEMENTS FINANCIERS DES PARTIES ET MODALITES DE PARTICIPATION

SAVE s'engage à :

- Co-financer le budget du programme de travail à hauteur de **30 %** de 91 050 €, soit **27 315 €** : au travers de la valorisation du temps passé par ses personnels permanents.

PMMCU s'engage à :

- Payer à SAVE, suivant l'échéancier précisé à l'article 7.3, les **70%** du montant restant du programme de travail soit **63 735 € HT** pour le compte des Maîtres d'ouvrage (PMMCU, Leucate, CCSR, CCACVI).
- Émettre chaque année un titre de recette, pour se faire rembourser, à l'encontre des 3 autres MO (Leucate, CCSR, CCACVI) du montant de leur participation, suivant le tableau indiqué à l'article 7.1.
- Solliciter et percevoir les subventions du FEDER, du Parc, du CD66 et du fond de dotation PLA.

En effet, PMMCU est le référent administratif et financier du projet pour les 4 partenaires, interlocuteur unique des financeurs extérieurs.

Les 3 autres Maîtres d'ouvrage (Leucate, CCSR, CCACVI) s'engagent à :

- À réception des titres de recettes de PMMCU, et dans le délai légal de paiement, régler leurs participations financières respectives chaque année pour le programme de travail. Les 3 MO (autres que PMMCU) s'engagent donc à rembourser à PMMCU le montant de leurs participations.

6.3 : MODALITES DE PAIEMENT PAR PMMCU

PMMCU reçoit et règle les factures à SAVE.

PMMCU fournira dans un délai maximum de huit jours à compter de la signature de la présente convention les références nécessaires au dépôt de la facture dématérialisée dans le portail Chorus Pro, à savoir :

- L'identifiant Chorus de PMMCU (SIRET ou autre)
- Le n° d'engagement juridique

Les factures seront libellées à l'adresse suivante :

PMMCU
Direction générale des Services Techniques,
Direction de l'Environnement et de la Mer
11 Boulevard Saint-Assisclé
BP20641
66006 Perpignan Cedex

Les factures seront envoyées au moment de la remise des justificatifs d'activités. Elles devront préciser le montant indiqué dans le détail des versements ci-dessous et les sous-totaux par maîtres d'ouvrages comme indiqué dans le tableau du budget prévisionnel à l'article 7.1.

Le versement sera effectué, sur présentation de facture, au nom de SAVE et à destination des coordonnées suivantes :

Titulaire du compte : SAVE – Sable Vague Environnement
Banque : Crédit Agricole du Languedoc
Etablissement : 13506
Guichet : 10000
Compte : 85147708730
Clé RIB : 86
IBAN : FR76 1350 6100 0085 1477 0873 086
BIC : AGRIFRPP835

Les versements seront effectués par PMMCU, sur présentation de factures émises par SAVE et, selon le cas, accompagnées des documents précisés dans l'échéancier ci-dessous :

- **A la signature de la convention** (mars 2026) : vingt et un mille deux cent quarante-cinq euros **(21 245 €)**.
- A la restitution de l'exposition (aux alentours du 15 novembre 2026) : vingt et un mille deux cent quarante-cinq euros **(21 245 €)**.
- A la conférence inaugurale (aux alentours du 15 février 2027) : vingt et un mille deux cent quarante-cinq euros **(21 245 €)**.

Cet échéancier tient compte des contraintes de SAVE pour la réalisation des campagnes de terrain, d'où un rapport annuel livrable provisoire.

Cette contribution de **63 735 €** versée par les maîtres d'ouvrages via PMMCU à SAVE pour la réalisation du programme de travail est utilisée par SAVE jusqu'à épuisement des fonds, notamment sans condition de délai ni fourniture de justificatif.

ARTICLE 7 : PROPRIETE ET EXPLOITATION DES RESULTATS

Il est précisé que l'ObsCat n'acquiert, au titre de la présente convention, aucun droit de propriété intellectuelle sur les résultats issus du projet.

La dévolution des droits de propriété intellectuelle se fera dans le cadre de la réglementation applicable et dans le cadre des conventions conclues entre les autres personnes morales impliquées dans la réalisation du projet, ces dernières disposant librement du droit d'utilisation des résultats issus du projet.

L'ObsCat, par ailleurs, se réserve le droit de communiquer en son nom sur ces résultats issus du projet en informant les responsables scientifiques du projet.

Les données, logiciels, savoir-faire et de manière générale, toutes connaissances antérieures apportées par SAVE pour réaliser le programme de travail restent la propriété de SAVE.

ARTICLE 8 : RESILIATION ANTICIPEE

La résiliation anticipée du contrat interviendra de plein droit, en cas de manquement par l'une des Parties à ses obligations, trente (30) jours après commandement par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse.

En cas de résiliation anticipée, la Partie s'engage à remettre l'ensemble des documents qui lui aura été confié par les autres Parties et à n'en garder aucune copie.

L'exercice de cette faculté de résiliation ne dispense pas la Partie défaillante de remplir les obligations contractées jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation et ce, sous réserve des dommages éventuellement subis par les Parties plaignantes du fait de la résiliation anticipée du contrat.

ARTICLE 9 : DROIT APPLICABLE

Le présent contrat est soumis au droit français.

En cas de différend relatif à la validité, l'interprétation, à l'exécution ou à la résiliation du présent contrat, les Parties s'obligent, préalablement à tout autre recours, à mettre en œuvre leurs meilleurs efforts afin de trouver une solution amiable.

A défaut les litiges relèveront de la compétence du Tribunal administratif de Montpellier.

Tribunal administratif de Montpellier

6 Rue PITOT

34 063 MONTPELLIER CEDEX 2

Fait à Perpignan, en cinq (5) exemplaires originaux, le

Pour PMMCU
Le Président

Pour SAVE
Le Président

Pour Leucate
Le Maire

Pour CCSR
Le Président

Pour CCACVI
Le Président